



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/07/02/2024-07-03

ORANGE France

1 Avenue du Président Nelson Mandela
94745 Arcueil Cedex

À l'attention de **Monsieur Jean-François Fallacher**
Directeur Exécutif d'Orange France

Paris, le 3 juillet 2024

Objet : revalorisation des avantages commerciaux pour les personnels retraités

Monsieur le Directeur,

Les retraités du Groupe Orange bénéficient d'une réduction de 10% seulement sur les offres Orange.

Et ce contrairement aux personnels actifs qui bénéficient :

- 1/ d'une réduction de 60% sur l'abonnement internet fixe dans le cadre d'un avantage en nature au titre de leur activité professionnelle,
- 2/ d'un accès à toutes les offres Orange (internet, mobile, maison protégée, ...) à -30% pour eux ou leur famille.

Les offres d'Orange sont significativement plus chères que celles de nos concurrents (offre de base mobile à 24,99 euros vs 19,99 euros chez SFR, Bouygues ou Free). Une réduction de 10% pour les retraités ne suffit pas à les rendre économiquement compétitives. Dès lors une partie d'entre eux quitte Orange pour s'équiper à la concurrence.

Au regard de l'engagement des personnels retraités pendant des années au service de France Télécom et/ou d'Orange, nous ne comprenons pas ce traitement injuste. Nous vous demandons qu'au lieu des -10% considérés comme insuffisants par tous, ils accèdent à une réduction équivalente à celle des personnels actifs de 30%.

Cette demande avait déjà été faite à votre prédécesseure Madame Fabienne Dulac. Elle nous avait répondu que le surcoût de la réduction serait supérieur à la perte du chiffre d'affaires lié au départ de ces clients historiques.

Ce calcul purement financier ne tient pas compte de plusieurs aspects :

- La Direction d'Orange France ne sait pas identifier correctement le nombre de retraités partant à la concurrence, et le sous-estime,
- Chaque client perdu par Orange est un client gagné par nos concurrents qui voient leur chiffre progresser ainsi que leur marge,
- De l'impact négatif que le passage d'un personnel historique à la concurrence implique : alors que ces retraités devraient être les principaux prescripteurs de l'entreprise, la politique commerciale actuelle à leur égard conduit à créer un sentiment d'amertume qui en fait des détracteurs. Les

personnels retraités d'Orange sont plus familiers que la moyenne des français avec les outils numériques et donc demandeurs d'offres plus évoluées

Parmi les environ 150 000 retraités de France Télécom et Orange, ce sont des dizaines de milliers de clients historiques et leur famille qui ont abandonné Orange, n'en connaissent plus les offres et qui n'en sont plus les promoteurs.

Nous vous invitons donc à réviser les réductions accordées aux retraités et à proposer -30% pour les personnels qui sont à la retraite.

Par ailleurs nous vous demandons que l'accès en tant que retraité à ces réductions soient facilitée. Nous recevons et devons traiter chaque année de nombreuses réclamations quant à la complexité de l'accès au Kiosque retraités.

En tant que syndicat majoritaire, nous sommes disposés à ouvrir une négociation sur les modalités permettant d'accéder à ces réductions tarifaires.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien Crozier
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Crozier', written in a cursive style.